

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Genevard, Mme Le Grip, M. Hetzel, M. Gosselin, M. Viala, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Duby-Muller, Mme Poletti, Mme Kuster, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Bazin-Malgras, M. Perrut, Mme Valentin, M. Dive, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brun, M. Masson, M. de Ganay, Mme Lacroute, M. Cattin, M. Sermier, M. Leclerc, M. Bony, Mme Corneloup, Mme Beauvais, M. Le Fur, M. Nury, M. Vialay, Mme Dalloz, M. Reiss, M. Lurton, M. de la Verpillière, M. Lorion, M. Aubert, M. Dassault et M. Furst

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Dans les dispositifs d'accompagnement pédagogique, la maîtrise de la langue française fait l'objet d'une attention particulière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Actuellement, tous les Présidents d'universités attestent d'une dégradation préoccupante de la maîtrise du français à l'écrit et ce, dans des proportions alarmantes. Il importe donc que les parcours personnalisés et les dispositifs d'accompagnement pédagogique prévoient systématiquement des modules destinés à pallier ce phénomène. La maîtrise de la langue française est en effet indispensable à la réussite des étudiants dans l'enseignement supérieur mais également, à plus long terme, dans le cadre de leur future vie professionnelle.